

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 1997

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 22 septembre 1997 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF (à compter de la question n° 0/3), M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE (à compter de la question n° 0/3), M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER (à compter de la question n° 0/3), M. LAGRANGE (à compter de la question n° 0/3), M. FOUSSERET (jusqu'à la question n° 20), Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question n° 26), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY (à compter de la question n° 0/3), M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 20), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 13), M. THIRODE, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question n° 1), Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. RUEFF (jusqu'à la question n° 0/3), M. BARETJE (jusqu'à la question n° 0/3), M. MEUNIER (jusqu'à la question n° 0/3), M. LAGRANGE (jusqu'à la question n° 0/3), M. FOUSSERET (à partir de la question n° 20), M. JUSSIAUX (à partir de la question n° 26), Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 0/3), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question n° 20), Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. JACQUEMIN (à partir de la question n° 13), M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 1), M. VIALATTE.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. FOUSSERET (à partir de la question n° 20), M. JUSSIAUX (à partir de la question n° 26), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question n° 20), Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. JACQUEMIN (à partir de la question n° 13), M. VIALATTE.

Mandataires : M. PINARD (à partir de la question n° 20), M. AUTARD (à partir de la question n° 26), M. LOYAT (à partir de la question n° 20), M. HUMBERT, Mme BULTOT, Mme WEINMAN (à partir de la question n° 13), M. DUVERGET.

* * * * *

Après avoir accueilli une délégation de la Ville de Man (Côte d'Ivoire), M. le Maire a fait un bref rappel des nombreuses manifestations qui se sont déroulées pendant le week-end et a signalé que la prochaine fin de semaine serait à nouveau marquée par diverses animations.

Le groupe majoritaire, inquiet de retard envisagé par le Gouvernement pour le programme d'extension du Palais de Justice, a ensuite présenté une motion adressée à Mme le Garde des Sceaux afin que l'Etat tienne ses engagements sur ce dossier.

Le groupe UDF-DL a également proposé une motion sur ce sujet.

La motion suivante déposée par le groupe majoritaire a été adoptée à la majorité, quatre Conseillers s'abstenant et un ne prenant pas part au vote :

«La Ville de Besançon consent de très gros efforts pour redynamiser son centre-ville.

L'extension du Palais de Justice, tant attendue par les intéressés, apparaît dans ce contexte comme un projet-phare du centre ancien de la capitale régionale.

Depuis 1992, la Ville et le Ministère de la Justice ont travaillé de concert pour favoriser le bon achèvement de ce projet.

La Ville, en ce qui la concerne, a diligenté la construction d'une nouvelle école pour un montant de 25 MF. Le Département du Doubs et la Région de Franche-Comté ont apporté leur concours à hauteur de 3 MF chacun.

L'Etat, pour sa part, a déjà payé le terrain d'emprise de l'extension du Palais de Justice pour 13 MF.

Aujourd'hui, différentes sources laissent à penser que ce projet pourrait être retardé. Une telle décision serait, pour la Ville, inacceptable.

Les élus du Conseil Municipal souhaitent vivement que l'engagement de l'Etat soit tenu dans les meilleurs délais».

M. le Maire a ensuite proposé d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Rentrée scolaire 1997 - Communication de Mme TETU, Adjointe à l'Enseignement

Mme l'Adjointe a présenté un bilan général de la rentrée qui, globalement, s'est déroulée dans de bonnes conditions sur le plan pédagogique et au niveau des prestations du Service Enseignement.

La baisse des effectifs dans certains groupes scolaires a entraîné la fermeture de 11 classes, mais en revanche on note l'ouverture de 5 classes alors qu'une seule était prévue.

Pour les années à venir, la tendance à la baisse devant se confirmer, Mme TETU émet le voeu de réduire le nombre d'élèves par classe pour de meilleures conditions de travail.

Elle a également évoqué les travaux nécessités par le vieillissement du patrimoine et a souligné que les aires de jeux seraient remplacées en priorité dans les écoles en difficulté.

2 - Conseil Municipal - Modification des délégations au sein des commissions municipales et des représentations auprès d'organismes extérieurs

En complément des modifications intervenues le 23 juin 1997, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, a approuvé les changements suivants :

Commissions Générales

Commission Action Culturelle (membre) : M. VOUILLOT en remplacement de M. LOYAT.

Commission de la Politique de la Ville (membre) : M. POMEZ en remplacement de M. LOYAT.

Commission Vie Associative (membre) : Mme CUENIN en remplacement de M. LOYAT.

Commission Solidarité - Action Sociale - Famille - Insertion (membre) : M. FOUSSERET en remplacement de M. GIRARD.

Commission Relations avec la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, le District et les Syndicats Intercommunaux (membre) : M. LOYAT en remplacement de M. GIRARD.

Délégations

Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest : M. LOYAT en remplacement de M. FOUSSERET.

Conseil Communal de Prévention de la Délinquance : M. SANTI en remplacement de M. LOYAT.

Association Départementale de la Défense pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence : M. SANTI en remplacement de M. LOYAT.

Association de Gestion des Activités Cinéma Kursaal : Mme CUENIN en remplacement de M. LOYAT.

3 - Association des Villes Universitaires de France - Adhésion de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur l'adhésion de la Ville à cette association qui regroupe actuellement plus de 30 villes universitaires.

Cotisation annuelle : 1 000 F.

4 - Agenda de l'Université de Franche-Comté - Participation de la Ville à l'opération

A l'unanimité, M. ROIGNOT ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a décidé de la participation financière de la Ville à la réalisation de cet agenda distribué aux étudiants et aux lycéens des classes terminales.

Montant de la participation : 50 000 F.

5 - Exercice 1997 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dont acte.

6 - Garanties d'emprunts :

6/a) Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté - Construction de 2 pavillons PLA TS, chemin de Serre à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 763 238 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

6/b) Office Public d'HLM du Doubs - Aménagement de 4 logements d'urgence rue de la Basilique à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un Prêt Locatif d'Urgence de 56 017 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

6/c) Office Public d'HLM de Besançon

6/c1) Opération de réhabilitation Cité Brulard à Besançon - 5ème tranche de travaux - Construction de 49 logements - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 3 730 707 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

6/c2) Opération de réhabilitation de la Cité Brulard à Besançon - Changement d'usage - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt projet urbain de 6 148 538 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modificatif à la délibération du 24 juin 1996

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

6/c3) Construction de 77 logements étudiants, cité Canot - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 273 323 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

6/c4) Construction de 27 logements pour étudiants, Place de l'Europe à Planoise - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 256 117 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

6/c5) Construction de 96 logements pour étudiants, Résidence Charles Fourier, chemin de l'Épitaphe à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 79 505 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

6/d) Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon

6/d1) Hôtel de Champagny, 37 rue Battant à Besançon - Acquisition et travaux de grosses réparations - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 3 600 000 F contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

6/d2) Gendarmerie de la Combe Saragosse - Acquisition et travaux de grosses réparations - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 7 600 000 F contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

6/e) Association Le Roseau - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 600 000 F contracté auprès de la Banque Française de Crédit Coopératif

Adopté à l'unanimité.

7 - Personnel Communal

a) Modification de la rémunération d'un animateur socio-culturel responsable de structure contractuel

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé de modifier à compter du 1er novembre 1997 la rémunération d'un animateur socio-culturel responsable de structure contractuel et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat concerné.

b) Emploi d'animateur socio-culturel chargé de mission à l'intégration et à la jeunesse - Modification de la rémunération

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé de modifier à compter du 1er juillet 1997 la rémunération de l'animateur socio-culturel chargé de mission à l'intégration et à la jeunesse et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat concerné.

c) Oeuvres Sociales - Convention entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales - Désignation de représentants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales qui s'appliquera du 1er octobre 1997 au 31 décembre 2001.

Il a également désigné les représentants de la Ville :

- * M. VUILLEMIN
- * M. DAHOUI
- * M. VENTARD
- * M. EDOUARD
- * M. CHEVAILLER, Secrétaire Général
- * M. BONNET
- * M. SENNERICH

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé de verser à compter de 1997 directement la subvention à l'Amicale des Retraités (30 000 F en 1997) et à l'ASMB (80 000 F en 1997).

8 - Comptabilité - Exercice 1997

a) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

b) Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire - Crédits complémentaires par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire et les crédits complémentaires par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996 proposés.

c) Manifestation de basket-ball «Casser n'est pas jouer» - Transfert de crédit

Adopté à l'unanimité.

9 - Développement commercial de la Place Cassin - Modalités de versement des participations d'équilibre à la SAIEMB - Application du contrat de concession d'aménagement

Adopté à l'unanimité.

10 - Service de Soins à Domicile pour les Personnes Agées - Modification du budget primitif 1997

Adopté à l'unanimité.

11 - Police Municipale - Occupations commerciales du domaine public - Réduction ou annulation de titres de recettes

Adopté à l'unanimité.

12 - Guide Infos Vacances - Été 1997 - Réaffectation de recettes publicitaires

Adopté à l'unanimité.

13 - Parking Saint-Paul - Mise en place d'une nouvelle tarification

A la majorité, neuf Conseillers votant contre, le Conseil Municipal a approuvé l'extension de l'abonnement «résidents» aux riverains et commerçants de l'ensemble de la Boucle.

Il a également adopté la mise en place d'un abonnement «Affaires» :

1) sur 5 jours

mensuel	300 F TTC
trimestriel	800 F TTC

2) sur 6 jours

mensuel	320 F TTC
trimestriel	860 F TTC

14 - Usine d'incinération des ordures ménagères - Modification du prix de vente des mâchefers

Adopté à l'unanimité.

15 - Restauration scolaire - Tarification des repas pour l'année scolaire 1997/1998

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle tarification des repas pour l'année scolaire 1997/1998 qui sera applicable le 1er octobre 1997.

**Proposition de tarification des repas
Année scolaire 1997-1998
(à compter du 1er octobre 1997)**

Application de l'arrêté ministériel du 27 mai 1997

Quotients familiaux	Ressources annuelles 1995 en francs prises en compte pour inscriptions Année Scolaire 1997-1998						Prix du repas année scolaire 1996-1997	Proposition Prix du repas Année scolaire 1997-1998	Variation en Francs	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts				
QF < 714	29 750	35 700	47 600	53 550	59 500	65 450	8,20 F	8,20 F	+ 0,00 F	+ 0,00 %
715 < QF < 1 462	60 910	73 090	97 450	109 630	121 810	133 990	11,20 F	11,45 F	+ 0,25 F	+ 2,23 %
1 463 < QF < 1 734	72 250	86 700	115 600	130 050	144 500	158 950	14,20 F	14,55 F	+ 0,35 F	+ 2,46 %
1 735 < QF < 2 499	104 130	124 950	166 600	187 430	208 250	229 080	17,20 F	17,65 F	+ 0,45 F	+ 2,62 %
2 500 < QF < 2 856	119 000	142 800	190 400	214 200	238 000	261 800	20,00 F	20,55 F	+ 0,55 F	+ 2,75 %
QF > 2 857							22,80 F	23,45 F	+ 0,65 F	+ 2,85 %
- Fréquentation partielle ou temporaire - Enfant habitant le District							23,40 F	24,15 F	+ 0,75 F	+ 3,21 %
- Repas exceptionnel avec ticket							23,40 F	24,55 F	+ 1,15 F	+ 4,91 %
- Enfant hors district - Instituteurs							30,00 F	31,00 F	+ 1,00 F	+ 3,33 %

Hausse moyenne pondérée : + 2,48 %

16 - Piscine de Besançon-Chalezeule - Tarifs saison 1997 - Rectificatif

Adopté à l'unanimité.

Abonnement «10 entrées Adultes» : 110 F.

17 - Contrat de Ville - Programmation 1997 - Modification des plans de financement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le plan de financement définitif qui s'établit ainsi :

1) MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) «animation du dispositif»

District du Grand Besançon	60 931,00 F
Etat	246 950,00 F
Ville de Besançon	<u>247 169,00 F</u>
Coût total	555 050,00 F

2) MOUS «Chefs de Projet»

Organismes Logeurs	171 000,00 F
Etat	380 300,00 F
Ville de Besançon	<u>382 314,50 F</u>
Coût total	933 614,50 F

18 - Subventions :

a) au Festival de Musique pour des actions de communication

Adopté à l'unanimité. Montant : 103 500 F.

b) à l'enseignement du premier degré et à l'enseignement supérieur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement des subventions concernant l'Enseignement du 1er degré :

Associations	Somme
Pupilles du Doubs	9 000 F
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	12 975 F
Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (PEEP)	4 325 F
Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du Doubs (UDDEND)	1 000 F
TOTAL	27 300 F

Il a adopté à la majorité, quatre Conseillers votant contre et un s'abstenant, celles concernant l'enseignement supérieur :

Associations	Type de projet soutenu	Somme
Union Nationale des Etudiants de France - Indépendante et Démocratique (UNEF-ID)	Réalisation du guide de l'étudiant	2 000 F
Association Générale des Etudiants de Besançon - Union Nationale des Etudiants de France (AGEB-UNEF)	Réalisation d'un journal étudiant	2 000 F
TOTAL		4 000 F

c) exceptionnelle à l'Association Le Roseau/BTS

Adopté à l'unanimité. Montant : 100 000 F.

d) exceptionnelle à l'Ecole Jules Ferry pour l'atelier théâtre «Les Loupiots»

Adopté à l'unanimité. Montant : 15 000 F.

e) exceptionnelles à des associations sportives

Adopté à l'unanimité.

* Golf Club Besançon	10 000 F
* Volant Bisontin	10 000 F
* Centre Ecole de Parachutisme Sportif de Besançon	5 000 F
* Fédération Nationale du Sport Universitaire	5 000 F
* Besançon Skating Club	2 000 F
* Triaction Club	2 000 F
* Besançon Volley-ball	2 000 F
* Olympique Bisontin	2 000 F
* Club Pugilistique Bisontin	2 000 F
* Besançon Athlétisme	2 000 F
* FC Bregille-Planoise Besançon	5 400 F
* AS Horizon	4 200 F
* Satellite Basket-ball	3 600 F

f) aux sociétés sportives amateurs - Deuxième répartition

Adopté à l'unanimité.

Subventions au sport amateur - Deuxième répartition - Automne 1997

P.C.N. : Participation à des Compétitions Nationales

Club ou section	Discipline	Rappel subvention printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	PCN	Subv. except.	Reliquat Elus	Total clubs ou section	Total Club Omnisports	Total année 1997
AFFB	Foot féminin	8 360	60,00	3 120	5 000		5 000	13 120		21 480
ANB	Natation	0	0,00	0			10 000	10 000		10 000
AS Amitié	Foot	1 680	30,00	1 560				1 560		3 240
AS Don Quichotte	Foot	3 920	70,00	3 640			2 000	5 640		9 560
AS Orchamps-Palente	Foot	3 360	60,00	3 120			2 000	5 120		8 480
ASC Montrapon-La Butte	Foot	11 200	200,00	10 400			7 500	17 900		29 100
ASC Tilleroyes	Foot	1 680	30,00	1 560			1 000	2 560		4 240
ASC Velotte	Foot	9 520	170,00	8 840			2 000	10 840		20 360
ASCC Bregille	Handi Sport	2 296	41,00	2 132			1 000	3 132		5 428
ASEP	Karaté	3 640	65,01	3 380			2 000	5 380		9 020
ASEP Les Oiseaux	Omnisports	0	0,00	0				0	5 380	0
ASPTT	Cyclisme	0	Forfait					0		0
ASPTT	Bowling	0	Forfait					0		0
ASPTT	Tennis de table	0	Forfait					0		0
ASPTT	Tennis	0	Forfait					0		0
ASPTT	Natation	0	Forfait					0		0
ASPTT	Arts martiaux	0	Forfait					0		0
ASPTT	Ath. C. sur route	0	Forfait					0		0
ASPTT	Foot	0	Forfait					0		0
ASPTT	Omnisports	24 000	Forfait	0			500	500	500	24 500
Aiglon Sports	Gymnastique	3 462	Forfait	0			2 500	2 500		5 962
AM CB	Cyclisme	6 264	94,00	4 888			5 000	9 888		16 152
Amicale Club Bouliste	Lyonnaise	3 598	Forfait	0				0		3 598
Aqua Sport	Plongée	2 624	46,86	2 436			2 000	4 436		7 060
Arc Club	Tir à l'arc	2 800	50,00	2 600			2 000	4 600		7 400
BBC	Basket	65 848	283,00	14 716	50 000			64 176		130 564
BHBC	Hand	2 688	48,00	2 496			1 000	3 496		6 184
BHC	Hockey sur glace	19 920	195,00	10 140	9 000		2 000	21 140		41 060

Club ou section	Discipline		Rappel subvention printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	PCN	Subv. except.	Reliquat Elus	Total club ou section	Total Club Omnisports	Total année 1997
BRC	Foot		37 400	400,00	20 800	12 000		10 000	42 800		80 200
BRC	Escrime		8 176	146,00	7 592			1 000	8 592		16 768
BRC	Tennis de table		1 456	26,00	1 352				1 352		2 808
BRC	Tennis		10 540	54,30	2 823	10 000			12 823		23 363
BRC	Basket		10 080	180,00	9 360	12 500		4 991	26 851		36 931
BRC	Cyclisme		5 096	91,00	4 732				4 732		9 828
BRC	Omnisports		43 078	0,00	0				0	97 150	43 078
BSC	Omnisports		9 856	176,00	9 152					9 152	19 008
BUC	Escrime		0	Forfait					0	0	0
BUC	Tennis		0	Forfait						0	0
BUC	Plongée		0	Forfait						0	0
BUC	Foot		0	Forfait						0	0
BUC	Omnisports		4 030	Forfait	0					0	4 030
BVB	Volley		30 124	154,00	8 008	9 000		4 000	21 008		51 132
BVL	Deltaplane		1 144	Forfait	0				0		1 144
Balise 25	Course d'orient.		1 496	26,73	1 389			2 500	3 889		5 385
Base-Ball Club	Base-ball		8 752	67,00	3 484	5 000		3 500	11 984		20 736
Besançon Athlétisme	Athlétisme		30 728	513,00	26 676			2 500	29 176		59 904
Besançon CR	Cyclotourisme		1 144	Forfait	0				0		1 144
Bisons	Foot américain		1 176	0	0		Radié de la Fédération le 30/9/97		0		1 176
Bousbotte	Foot		1 680	30,00	1 560				1 560	1 560	3 240
Bousbotte	Omnisports		0	0,00	0				0		0
Budo Club	Judo		1 275	22,77	1 184			500	1 684		2 959
CAF	Alpinisme		24 640	Forfait	0			8 000	8 000		32 640
CPB	Lutte		12 520	170,00	8 840				8 840		21 360
CTPB	Tir		7 840	140,00	7 280				7 280		15 120

Club ou section	Discipline	Rappel subvention printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	PCN	Subv. except.	Reliquat Elus	Total club ou section	Total Club Omnisports	Total année 1997
Centre Ecole Parachutisme	Parachutisme	2 129	Forfait	0				0		2 129
Centre Médico-Sportif	C. Médico-sportif	6 901	Forfait	0				0		6 901
Citadelle	Gymnastique	7 525	Forfait	0			3 000	3 000		10 525
Club de Tir Bisontin	Tir	1 344	24,00	1 248				1 248		2 592
Club Orientation Comtois	Course d'orient.	646	11,55	600				600		1 246
District Pétanque	Pétanque	3 598	Forfait	0				0		3 598
Dojo Franc-Comtois	Arts Martiaux	22 020	237,60	12 355				12 355		34 375
Dynamique Bisontine	GRS	7 280	130,00	6 760			500	7 260		14 540
EBIS	Foot	6 160	110,00	5 720			3 000	8 720		14 880
ESBF	Hand	26 872	212,00	11 024	15 000			26 024		52 896
ESBM	Hand	26 424	204,00	10 608	12 000		10 000	32 608		59 032
Entente Magellan	Tennis de table	1 008	18,00	936				936		1 944
Etoile Saint-Ferjeux	Cyclisme	1 120	20,00	1 040			500	1 540		2 660
Etoile Saint-Ferjeux	Tennis	991	17,70	920				920		1 911
Etoile Saint-Ferjeux	Omnisports	0	0,00	0				0	2 460	0
Etrier Bisontin	Equitation	4 166	Forfait	0			3 500	3 500		7 666
FC Bregille	Foot	5 600	100,00	5 200			3 000	8 200		13 800
FC Clairs-Soleils	Foot	1 680	30,00	1 560			1 500	3 060		4 740
FC Saint-Ferjeux	Foot	4 480	80,00	4 160			1 500	5 660		10 140
Française	Haltérophilie	5 256	76,00	3 952			4 000	7 952		13 208
Franche-Comté Judo	Judo	2 995	35,64	1 853				1 853		4 848
Full Contact	Boxe américaine	1 904	34,00	1 768				1 768		3 672
Gant d'Or	Boxe anglaise	2 576	46,00	2 392				2 392		4 968
Hand-Ball Club Clairs-Soleils	Hand	728	13,00	676			1 000	1 676		2 404
Indépendante Comtoise	Gymnastique	27 104	484,00	25 168			1 592	26 760		53 864
Jeunesse de Palente	Gymnastique	3 186	Forfait	0			3 000	3 000		6 186
Judo Club de Besançon	Judo	720	12,87	669				669		1 389
Judo Club du Doubs	Judo	1 626	29,04	1 510				1 510		3 136
Karaté Do Shotokan	Karaté	2 328	41,58	2 162				2 162		4 490
Les Archers du CSAMB	Tir à l'arc	1 144	Forfait	0			1 000	1 000		2 144
MJC Palente	Hand	9 296	166,00	8 632			1 000	9 632		18 928
OB	Rugby	48 496	241,00	12 532	35 000			47 532		96 028
PKA	Karaté	2 402	42,90	2 230			3 500	5 730		8 132

Club ou section	Discipline	Rappel subvention printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	PCN	Subv. except.	Reliquat Elus	Total club ou section	Total Club Omnisports	Total année 1997
PSB	Tennis de table	5 544	99,00	5 148			2 500	7 648		13 192
PSB	Tennis	2 209	39,45	2 051				2 051		4 260
PSB	Arts martiaux	2 513	44,88	2 333				2 333		4 846
PSB	Hand	1 456	26,00	1 352				1 352		2 808
PSB	Foot	15 680	280,00	14 560			3 000	17 560		33 240
PSB	Omnisports	18 400	0,00	0				0	30 944	18 400
PSB Foot Féminin	Foot Féminin	8 920	70,00	3 640	5 000		5 000	13 640		22 560
Planoise FC	Foot	1 680	30,00	1 560			1 500	3 060		4 740
Portugais	Foot	6 720	120,00	6 240			3 000	9 240		15 960
RC Planoise - Epoisses	Foot	1 680	30,00	1 560			2 000	3 560		5 240
ROB	Boxe anglaise	6 048	108,00	5 616				5 616		11 664,00
SNB	Canoë-Kayak	11 536	206,00	10 712				10 712		22 248
SNB	Aviron	12 320	220,00	11 440				11 440		23 760
SNB	Natation	14 056	251,00	13 052			2 500	15 552		29 608
SNB	Omnisports	38 640	0,00	0				0	37 704	38 640
Saint-Claude	Gymnastique	21 008	268,00	13 936			2 500	16 436		37 444
Sporting Clemenceau	Foot	5 040	90,00	4 680			2 500	7 180		12 220
Tennis de table Planoise	Tennis de table	1 624	29,00	1 508			1 500	3 008		4 632
Tri Action Club	Triathlon	6 776	121,00	6 292				6 292		13 068
UNSS	Sport scolaire	5 600	100,00	5 200				5 200		10 800
USEP	Sport scolaire	6 720	120,00	6 240			4 500	10 740		17 460
USPV Besançon	Foot	8 400	150,00	7 800			2 000	9 800		18 200
Utinam	Tir	11 312	202,00	10 504				10 504		21 816
VBCB	Volley	3 920	70,00	3 640			1 500	5 140		9 060
Volant Bisontin	Badminton	3 920	70,00	3 640				3 640		7 560
		890 518	8 800,88	457 639	179 500	0	160 083	797 222		1 687 740

g) au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs - Sports collectifs - Saison 1997-1998 - Première répartition - Actualisation

Adopté à l'unanimité.

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB F	D1	Hand-ball	225 300 F
BRC Football	CFA	Football	60 750 F
BBC	Pro A	Basket-ball	270 000 F
BHC	Nle 2	Hockey s/ glace	8 100 F
ESB M	D2	Hand-ball	81 000 F
BVB	Nle 2	Volley-ball	10 800 F
TOTAL			655 950 F

h) d'équipement aux associations sportives

Adopté à l'unanimité.

* Centre Ecole Parachutisme	6 000 F
* Sport Nautique Bisontin	4 000 F
* Club de Tir et de Pistolet Bisontin	10 000 F

i) culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

- 34 500 F au Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM)
- 1 000 F à l'Association de Défense de la Langue Française
- 20 000 F au Centre d'Art Mobile à titre de soutien à la manifestation «Ecouter la ville»
- 5 000 F à l'Association Astrolabe pour un projet inscrit dans le cadre des Rencontres de la Jeune Création.

j) du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) à des établissements d'enseignement

- 2 500 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Professionnel de Planoise pour le déplacement de 30 élèves à Allerød (Danemark) du 20 au 28 septembre 1997 (échange scolaire).

- 1 807 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Claude Nicolas Ledoux pour le déplacement de 15 élèves à Lagoa (Portugal) du 7 au 21 mai 1997 (échange scolaire).

- 1 109 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Victor Hugo pour le déplacement de 22 élèves à Fribourg (Allemagne) du 4 au 11 octobre 1997 (échange scolaire).

- 1 200 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Notre Dame pour l'accueil de 22 élèves de Fribourg (Allemagne) du 23 au 30 juin 1997 (échange scolaire).

- 3 500 F à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) pour l'accueil de 47 professeurs et élèves de Bistrita (Roumanie) du 24 mars au 1er avril 1997 (échange professionnel).

2) à des associations

- 1 848 F à l'Association Comté Baltique Amour pour l'accueil de 22 étudiants de Tver (Russie) du 15 au 22 août 1997 (échange linguistique et culturel).

- 2 940 F à l'Association Comté Baltique Amour pour l'accueil de 35 personnes de Tver (Russie) du 15 au 22 août 1997 (échange culturel).

- 1 596 F à la Jeune Chambre Economique pour le déplacement de 3 personnes à Huddersfield (Angleterre) du 20 au 27 juillet 1997 (échange professionnel).

k) à l'Association «Mouvement Français pour la Qualité» - Congrès de Métrologie

Adopté à l'unanimité. Montant : 125 825 F

19 - Economie - Communication sur les dossiers en cours

M. l'Adjoint JEANNEROT a fait part de l'état d'avancement des dossiers en matière de commerce, d'industrie et de tourisme.

Pour les grandes manifestations commerciales, la Ville travaille en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers. Elle y associe les associations de commerçants qui seront regroupées au sein d'une fédération.

Sur le plan industriel, la situation est bonne, avec l'installation récente de plusieurs entreprises créatrices d'emplois.

Le bilan touristique est mitigé, en raison notamment de la météo et des travaux. M. l'Adjoint a annoncé la mise en place, dès 1998, d'une centrale de réservation hôtelière et d'une campagne de promotion de la Ville.

Enfin, il a informé le Conseil Municipal de la refonte des statuts de l'Office de Tourisme.

20 - Aide à l'immobilier d'entreprises - Implantation de l'Entreprise MARESCHAL INDUSTRIE au parc La Fayette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide à l'immobilier d'entreprises de 400 000 F à BATIFRANC pour la réalisation d'un investissement immobilier de 10 102 000 F effectué par la SA MARESCHAL INDUSTRIES dans le cadre d'un crédit-bail.

Cette aide sera complétée par la cession d'un terrain de 90 ares environ au prix de 110 F/m² dans la ZAC La Fayette.

21 - Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Urbaine - Révision du nombre de logements sociaux pris en compte - Encaissement de la rectification de 14 543 301 F

Adopté à l'unanimité.

22 - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Centre National du Livre pour les bibliothèques municipales

Adopté à l'unanimité. Montant : 125 000 F.

23 - Encaissement et réaffectation d'indemnités de sinistres :

a) pour la piscine municipale

Adopté à l'unanimité. Montant : 25 124 F.

b) pour l'école maternelle Rosemont

Adopté à l'unanimité. Montant : 54 847 F.

c) pour le bâtiment de la CTB 11 rue Belin

Adopté à l'unanimité. Montant : 136 800 F.

d) pour l'Eglise de Saint-Claude

Adopté à l'unanimité. Montant : 193 373 F (solde versé ultérieurement).

24 - Contentieux - Action en responsabilité - Affaire THERAULAZ - PETIT c/Ville de Besançon - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à faire appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

25 - Mobiliers urbains - Avenant au contrat avec la Société DECAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé du remplacement d'une partie des mobiliers publicitaires dans le centre-ville et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 6 à intervenir avec la Société Decaux.

26 - Centre Historique - Opération de Revitalisation Urbaine et Sociale (CHORUS) - Présentation du projet - Encaissement des financements accordés par l'Union Européenne dans le cadre du programme projets pilotes urbains

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire à encaisser la subvention de l'Union Européenne d'un montant de 3 168 093 Ecus (21 149 745 F) pour le projet CHORUS, axé sur la revitalisation du centre-ville et élaboré autour de quatre actions principales :

- le réaménagement du secteur du Marché
- le chemin des sens et la création artisanale
- le Musée du Temps
- la revitalisation du quartier Saint-Jean.

Montant total du projet : 95 276 872 F.

27 - RHI Bacchus - Demande de déclaration d'utilité publique au Préfet - Erreur matérielle dans la délibération du 23 juin 1997 - Annulation et remplacement

Adopté à l'unanimité.

28 - Coopération décentralisée Besançon/ Bistrita (Roumanie) - Formation au profit de fonctionnaires et d'élus de la Ville de Bistrita - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Etat - Convention entre les Villes de Besançon et de Bistrita - Convention entre la Ville de Besançon, le CNFPT et l'Université de Franche-Comté)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire :

- à signer une convention de collaboration avec la ville de Bistrita

- à signer une convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et l'Université de Franche-Comté

- à signer une convention avec l'association Franche-Sylvanie pour l'accueil des stagiaires.

Il a également décidé d'accepter la participation financière de l'Etat d'un montant de 65 000 F.

29 - Contrat enfance - Création d'un deuxième Relais Assistantes Maternelles - Participation financière de la Ville - Avenant à la convention avec la Mutualité du Doubs

A l'unanimité, M. DAHOUI ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un deuxième relais assistantes maternelles, a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Mutualité du Doubs et a donné un avis favorable au versement de la participation financière de la Ville qui s'élève à 38 784 F.

30 - Réseau LUMIERE

a) Partenariat avec le Ministère de la Défense - Etablissement d'une nouvelle convention avec l'ensemble des partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la nouvelle convention avec l'ensemble des partenaires du Réseau LUMIERE et à encaisser la participation du Ministère de la Défense au titre de sa quote-part de propriété (700 000 F) et pour les travaux de raccordement de ses sites et les frais de maîtrise d'oeuvre (1 000 000 F).

b) Encaissement et réaffectation d'une subvention du Fonds National de Développement et d'Aménagement du Territoire - Conventions avec la Préfecture de Région et URBA 2000

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire à signer les conventions relatives à une étude pour définir les priorités d'actions pour le développement des téléservices avec M. le Préfet de Région et avec le Cabinet URBA 2000.

31 - Immeuble communal 4 et 6 avenue Edouard Droz - Avenant à bail commercial au profit de la SARL Besançon Royal Club

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à bail commercial au profit de la SARL Besançon Royal Club afin de le mettre en concordance avec la situation locative actuelle.

32 - Monuments Historiques - Restauration d'objets d'art - Eglises de Velotte et de la Madeleine - Participation financière de la Ville

Adopté à l'unanimité.

Eglise Saint-Hippolyte de Velotte : restauration de 2 toiles
Participation de la Ville : 26 000 F (25 % de la dépense)

Eglise Sainte-Madeleine : restauration de 2 toiles
Participation de la Ville : 16 500 F (25 % de la dépense).

33 - Kiosque Chamars - Concession d'occupation du domaine public - Appel à concurrence

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer la consultation pour cette concession et à signer le contrat à intervenir.

34 - Marché pour la fourniture de livres en 1998 - Lancement de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

35 - Journal Municipal BVV - Régie publicitaire - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

36 - Marché à commande sur 3 ans pour la fourniture et l'installation de matériels de régulation lumineuse

Adopté à l'unanimité.

37 - Projet de mise en place d'une gestion centralisée du transport de marchandises à Besançon - Etude préalable - Conventions avec l'IRADES et avec le Bureau d'Etudes GREEN ETUDES ET CONSEILS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les conventions avec l'IRADES d'une part et avec GREEN ETUDES et CONSEILS d'autre part.

Montant de l'étude : 186 327 F.

38 - Acquisition de bus 1996 - Marché passé avec la Société VAN HOOL - Application de pénalités de retard de livraison - Proposition d'annulation

Adopté à l'unanimité.

39 - Transports Urbains - Programme modificatif d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de 3 bus standard supplémentaires pour un montant de 4 400 000 F.

40 - Service Assainissement - Acquisition de deux véhicules

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a statué favorablement sur l'acquisition de deux véhicules et a autorisé M. le Maire à solliciter l'aide de l'ADEME pour le financement de l'un (véhicule léger électrique).

41 - Ajustement des aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse aux investissements du Service Assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'ajustement des aides de l'Agence de l'Eau relatives à des programmes de travaux neufs entre 1989 et 1995.

42 - Réfection du pont du port fluvial sur le Doubs - Convention avec l'Etat/Voies Navigables de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition de ce pont au franc symbolique et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat / Voies Navigables de France.

43 - Travaux de réparation de la conduite d'adduction d'eau de Chenecey-Buillon -
Adoption du projet - Lancement d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

Montant des travaux de remplacement : 1 841 200 F HT.

44 - Bibliothèque Municipale - Installation d'un système de sécurité incendie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux évalué à 550 000 F TTC et a autorisé M. le Maire à lancer les consultations et signer les marchés à intervenir.

45 - Programme de renouvellement des aires de jeux - Budget supplémentaire 1997 -
Réalisation d'une première tranche de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une première tranche de renouvellement des aires de jeux pour un montant de 1,5 MF et a autorisé M. le Maire à signer les pièces et marchés éventuels à intervenir.

46 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Mise à jour des
activités de la SA CAMELIN INDUSTRIES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande d'autorisation des activités exercées au sein de la SA CAMELIN INDUSTRIES.

47 - Site des Prés de Vaux - Locaux Société ARMA FRANCE - Stockage de fûts de
produits chimiques - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

48 - Forêts communales

a) Surveillance à cheval - Demande de subvention au Service Régional du Haras de
Besançon

Adopté à l'unanimité.

b) Forêt de Chailluz - Travaux sylvicoles sur feuillus :

b1) Autorisation de versement à l'Office National des Forêts d'une
subvention accordée par la Région

Adopté à l'unanimité.

b2) Demande de subvention à l'Etat

Adopté à l'unanimité.

b3) Aménagement de voies forestières - Coupe d'emprise

Adopté à l'unanimité.

c) Forêts de Chailluz et d'Aglans - Travaux sylvicoles sur feuillus - Demande de subventions à l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de cloisonnement et dégagements de feuillus naturels et a décidé de solliciter de l'Etat l'octroi d'une subvention de 52 000 F sur le Fonds Forestier National (soit 50 % du financement).

49 - Galerie associative des Orchamps - Aménagement de locaux - Approbation de l'avant-projet sommaire - Adoption du plan de financement - Lancement des travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet sommaire et le plan de financement. Il a autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres, signer les marchés à intervenir et la convention avec la SAFC et solliciter différentes participations financières (Etat, Région, Département, CAF, SAFC...).

50 - Maison de Quartier de Saint-Ferjeux - Projet d'extension et de restructuration - Adoption du programme - Demande de subventions - Lancement de la consultation de concepteur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de principe de l'opération, décidé de solliciter les participations financières du Département et de la CAF et autorisé M. le Maire à lancer la consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Programme général : environ 5 MF HT

Participation Ville : 2,5 MF.

51 - Dénomination de voie - Avenue Edgar Faure

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la dénomination «Avenue Edgar Faure» de la voie commençant Place Leclerc et finissant Avenue Foch (appelée «Rocade de Battant»).

52 - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1er mars au 30 juin 1997

Le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan.

53 - Acquisitions :

a) à M. VIGOUREUX - Alignement chemin Marguerite Marchand

Adopté à l'unanimité.

Acquisition à titre gratuit (61 m²) - Indemnité pour perte d'arbres : 2 800 F.

b) à M. et Mme LAGARDE, chemin des Vareilles

Adopté à l'unanimité (terrain de 103 m² : 15 450 F).

c) à M. GAIFFE et Mme MONNIER - Alignement chemin des Tilleroyes

Adopté à l'unanimité (terrain de 76 m² : 9 500 F).

d) à la SACER - Chemin des Champs

Adopté à l'unanimité (terrain de 1 ha 11 a 43 ca : 138 000 F).

e) d'une deuxième maison à Habitat 25 - Projet Brulard

Adopté à l'unanimité - Coût : 600 000 F.

54 - Aliénations :

a) à RIEME BOISSONS d'un terrain communal rue Ampère

Adopté à l'unanimité - Recette : 272 000 F.

b) à la SCI MIDECA d'un terrain communal chemin de l'Espérance

Adopté à l'unanimité - Recette : 86 000 F.

c) à Habitat 25 d'un terrain communal rue d'Artois

Adopté à l'unanimité (cession au franc symbolique).

55 - Echange avec l'Association Saint-Marcel d'un terrain pour modification de l'emprise de l'école Granvelle

Adopté à l'unanimité.

Coût total pour la Ville : 186 037,86 F

- Soulte : 14 500 F
- Transfert d'une chaufferie : 156 037,86 F
- Indemnité pour perte de jouissance d'un bâtiment : 15 000 F.

La séance est levée à 21 heures 15.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1997
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 24 septembre 1997
Pour le Maire,
L'Adjoint,